

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1574)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 403 (Rect)

présenté par
M. Hammadi

ARTICLE 22 QUINQUIES

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 4 :

« Les références : « et de la dernière phrase de l'article L. 332-9 ainsi que l'article L.333-7 » sont remplacées... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination au sein du code de la consommation.